



Le mot de Jean-Jacques LOZACH Sénateur de la Creuse



PRÉSIDENT DU
GROUPE
RURALITÉS DU
SÉNAT

VICE-PRÉSIDENT
DE LA
DÉLÉGATION
SÉNATORIALE
À LA
PROSPECTIVE

ANCIEN
PRÉSIDENT DU
CONSEIL
GÉNÉRAL
DE LA
CREUSE

CONSEILLER
DÉPARTEMENTAL
DE BOURGANEUF

Novembre 2019
Numéro 2

La France a besoin d'un maillage dense d'élus locaux.

Au printemps dernier, lors du lancement du grand débat national, le Président de la République annonçait dans un courrier aux Français (via la presse et les réseaux sociaux) la confirmation de sa volonté de réduire le nombre de Parlementaires et d'autre part son souhait de réduire

également « les autres catégories d'Élus », c'est-à-dire les élus locaux.

Suite aux rencontres régionales avec les Maires, Emmanuel MACRON n'évoque plus cette éventualité. Cet abandon me paraît plein de sagesse. En effet, la réduction envisagée aurait éloigné nos concitoyens de leurs représentants, à un moment où la population française continue à croître et où la proximité de l'action publique est plus nécessaire que jamais.

Par ailleurs, nous tenons à rappeler le caractère irremplaçable de la démocratie représentative.

Si aujourd'hui, la remise en cause du travail des élus, de leur rôle, de leur utilité, et – au bout du compte – de leur légitimité connaît une telle force, c'est parce que l'État ne leur a pas donné les moyens suffisants pour accomplir leur mission première : faire vivre une République décentralisée. Il n'est jamais trop tard pour bien agir. N'oublions jamais que la légitimité (par le bulletin de vote) des élus n'est comparable à aucune autre, ni remplaçable par aucune autre. Réhabilitons l'efficacité et la visibilité de leur travail.

La loi Engagement et Proximité permet une avancée ; elle est loin d'être suffisante. Les élus représentent une réserve de civisme exceptionnelle tissée par le suffrage universel qui est notre loi. C'est très souvent à-travers la commune que s'exprime, grâce à des trésors d'imagination et de dévouement, la solidarité nationale.

Mais il ne suffit pas de voter pour que les problèmes soient résolus. La démocratie de représentation doit être enrichie par la démocratie de participation. Cela suppose qu'elle ne soit pas uniquement l'affaire des élites et des responsables, mais qu'elle s'appuie sur un engagement beaucoup plus large de nos concitoyens, contribuant à la prise de décision politique. D'ores et déjà, de nombreuses démarches existent à cette fin et peuvent être exploitées (ex : budgets participatifs, co-construction de projets de territoire, conseils citoyens, débats publics...).

Soucieux de préserver le lien originel de la République, défendons l'idée que chaque individu est un citoyen - et pas simplement un consommateur - un citoyen détenteur d'une parcelle de pouvoir à-travers laquelle il exerce une influence sur son propre destin et sur le destin collectif.

Jean-Jacques LOZACH et Armelle MARTIN, Sénatrice suppléante
ont le plaisir de vous convier à une RÉUNION-DÉBAT

vendredi 22 novembre 2019 à 18 heures,

salle de la Chapelle de la Providence - avenue de la Sénatorerie – GUÉRET

Nous évoquerons l'actualité parlementaire, en lien avec les collectivités, les territoires et les enjeux pour la Creuse (loi Engagement et Proximité, Agenda rural, Projet de loi de finances 2020, Plan Particulier pour la Creuse...).

L'IMPORTANCE D'UN AGENDA RURAL

Ces derniers mois, nous sollicitons l'élaboration d'un Agenda rural français, s'inscrivant dans le prolongement de la résolution adoptée par le Parlement européen le 3 octobre 2018, en vue de définir une politique spécifique à destination des territoires ruraux et de réduire les inégalités territoriales.

La concertation dont le groupe Ruralités du Sénat fut partie prenante a débouché sur un document de 200 propositions intitulé : « Ruralités : une ambition à partager ». Le Premier Ministre a décidé de donner suite à 173 de ces mesures, articulées autour de quatre priorités : transition écologique, proximité des services publics, sécurité et attractivité.

Nous suivrons, avec la plus grande attention, ce plan : « nos campagnes, territoires d'avenir », en particulier dans le cadre du débat budgétaire pour l'exercice 2020.

Afin de suivre de près les mesures annoncées par le Gouvernement et mettre de nouveaux sujets sur la table, 300 "acteurs de la ruralité" ont participé, en octobre, à Magny-Cours près de Nevers, au premier "parlement rural français".

Au-delà de l'idée reçue qui s'impose aujourd'hui autour d'une métropolisation du territoire, "nous voulons ruraliser les politiques publiques", explique Patrice Joly, sénateur de la Nièvre et président de l'association nationale nouvelles ruralités (ANNR), à l'origine de l'événement, et dont j'assume une vice-présidence.

Élus, associations, entreprises ou encore universitaires œuvrant pour les territoires ruraux ont discuté pendant deux jours, visant notamment à donner une image positive de ces territoires qui peuvent être des opportunités de vie et de développement.

Mais l'objectif est aussi de créer un groupe d'influence alors que les territoires ruraux sont insuffisamment pris en compte.

Quatre mesures annoncées par le Gouvernement ont été ciblées et feront l'objet d'un suivi spécifique : la défense du développement rural auprès des institutions européennes, la réduction des zones blanches de téléphonie mobile, le recrutement de médecins et la création de zones de revitalisation commerciale.

D'autres priorités ont également été proposées : accès à un socle de services universels à moins de 30 minutes de trajet, meilleur accueil des personnes âgées en milieu rural, création d'un fonds d'innovation territoriale ou encore délocalisation à la campagne des "services supports" des administrations.

Les participants ont remis leurs mesures aux groupes ruralités de l'Assemblée nationale et du Sénat pour engager un travail législatif en faveur de nos territoires.

*Mon agenda
à retrouver sur le site
www.jilozach.fr*

Propositions de résolution cosignée en octobre

2019 : tendant à l'engagement résolu de la France en faveur de toute initiative concertée visant à mettre un terme à l'offensive militaire menée au nord-est de la Syrie.

Propositions de loi cosignées :

- visant à adapter la fiscalité de la succession et de la donation aux enjeux démographiques, sociaux et économiques du XXIème siècle. Texte adopté par le Sénat le 23 octobre.
- tendant à renforcer l'effectivité du droit au changement d'assurance emprunteur. Texte adopté par le Sénat le 23 octobre.

Principaux textes soumis à l'ordre du jour du Sénat

- Loi d'orientation des Mobilités
- Projet de loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2020
- Projet de loi de finances rectificative pour 2019
- Projet de loi de finances Pour 2020

Si vous souhaitez organiser :

- une réunion dans votre commune ou au sein de votre intercommunalité,
- une visite du Palais du Luxembourg,

Vous pouvez me contacter au
05 55 64 14 19.

www.jilozach.fr
Abonnez-vous à la lettre
d'information

COMITÉ DE RÉDACTION :
Équipe parlementaire

PROCHE DE VOUS ET À VOTRE ÉCOUTE,

Ma suppléante :

Armelle MARTIN,
Conseillère départementale
Maire-adjointe de Saint-Vaury.

Mon équipe :

Mes collaborateurs parlementaires :

CREUSE :
Fatima LARIGAUDERIE et Valérie PIGEAT
05 55 64 14 19
2 rue Zizim 23400 BOURGANEUF
jilozach@jilozach.fr

PARIS :

Gabriel CAZAUBON
01 42 34 29 63
15 rue de Vaugirard 75291 PARIS Cedex 06